

ARRÊTÉ
DE MISE EN CONGE SANS TRAITEMENT POUR BENEFICIER D'UN CONGE PARENTAL
DE M. OU M^{ME} [NOM PRENOM]
[GRADE] STAGIAIRE

Le Maire (ou le Président) de [collectivité ou établissement public],

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, hors cadres, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration, notamment les articles 29 à 33,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, (*le cas échéant*)

Vu le décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992 fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires stagiaires de la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 12,

En cas de naissance : Vu la demande écrite de mise en congé sans traitement pour bénéficiaire d'un congé parental formulée en date du [date] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date], au titre de l'enfant [Prénom et Nom de l'enfant], né(e) le [date],

En cas d'adoption : Vu la demande écrite de mise en congé sans traitement pour bénéficiaire d'un congé parental formulée en date du [date] par M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], pour une durée de [durée] à compter du [date], au titre de l'enfant [Prénom et Nom de l'enfant], arrivé(e) au foyer le [date],

En cas de naissance : Considérant que le congé sans traitement pour bénéficiaire d'un congé parental est accordé de droit jusqu'au 3^{ème} anniversaire de l'enfant,

En cas d'adoption : Considérant que le congé sans traitement pour bénéficiaire d'un congé parental est accordé de droit jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ou confié en vue de son adoption, lorsque celui-ci est âgé de moins de 3 ans (ou jusqu'à l'expiration d'un délai d'1 an à compter de l'arrivée au foyer de l'enfant adopté ou confié en vue de son adoption si celui-ci est âgé de 3 ans ou plus et de moins de 16 ans),

ARRÊTE

Article 1 : M. ou Mme [Nom, Prénom], [grade], est placé(e) en congé sans traitement pour bénéficiaire d'un congé parental à compter du [date] pour une durée de [durée].

Article 2 : Pendant cette période, M. ou Mme [Nom, Prénom] ne perçoit aucune rémunération. Cette période entre en compte pour la moitié de sa durée dans le calcul des services retenus pour l'avancement d'échelon à la date de sa titularisation.

Article 3 : Le renouvellement du congé sans traitement pour bénéficiaire d'un congé parental doit être demandé par écrit au moins 1 mois avant la fin de la période en cours, sous peine de cessation de plein droit du bénéfice du congé parental.

Article 4 : Lorsque le congé sans traitement pour bénéficiaire d'un congé parental prend fin, M. ou Mme [Nom, Prénom] est réintégré(e) de plein droit, au besoin en surnombre.

Sur sa demande et à son choix, il (elle) est réaffecté(e) soit dans son ancien emploi, soit dans un emploi le plus proche de son dernier lieu de travail ou de son domicile si celui-ci a changé pour assurer l'unité de la famille.

Au moins 4 semaines avant la réintégration, un entretien est organisé afin d'en examiner les modalités.

Si M. ou Mme [Nom, Prénom] refuse un emploi relevant de la même collectivité ou établissement public et correspondant à son grade, il est placé en congé sans traitement d'office pour une durée maximale de 3 ans.

Article 5 : Le congé sans traitement pour bénéficiaire d'un congé parental peut également prendre fin de manière anticipée :

- à la demande de M. ou Mme [**Nom, Prénom**],
- À l'initiative de l'autorité territoriale, lorsqu'il est constaté que le congé n'est pas réellement consacré à élever l'enfant, sur décision motivée et après avoir entendu les observations de M. ou Mme [**Nom, Prénom**],
- (*le cas échéant*) de plein droit en cas de retrait de l'enfant confié en vue de son adoption.

Article 6 : Le Secrétaire Général (ou le Directeur Général) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation adressée au :

- Président du Centre de gestion,

- Comptable de la collectivité.

Fait à [**commune**], le [**date**]

Le Maire (*ou le Président*),

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Notifié le [**date**]

Signature de l'agent :